



RETURN BIDS TO:

Bid Receiving Unit
Procurement & Contracting Services Branch
VISITOR'S CENTRE-Main Entrance
Royal Canadian Mounted Police
73 Leikin Drive
Ottawa, ON K1A 0R2
Attention: Amale Baldwin

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaries

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

Title – Sujet Physicians		Amendment No. N° de la modification 002
Solicitation No. – N° de l'invitation 201503275		Date February 18, 2015
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201503275		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14 :00	EST(Eastern Standard Time) HNE (heure normale de l'Est)
On / le :	March 3, 2015	
F.O.B. – F.A.B Destination	GST – TPS See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Addresser toute demande de renseignements à Kaleigh Ferguson, Procurement Officer		
Telephone No. – No. de téléphone (613) 843-3800		Facsimile No. – No. de télécopieur (613) 825-0082

Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur: 	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Questions and Answers – Series 2

Q1. Can the RCMP clarify the anticipated time period between contract award and start of services?

A1. Once the evaluations of proposals are completed, the resources will be required to obtain RCMP enhanced reliability clearances. Resources are not able to begin work until they have obtained an RCMP security clearance. RCMP security clearances are currently taking 3-6 months to be obtained.

Q2. Can RCMP provide the expenditure limit or total value of this contract?

A2. The RCMP has provided an estimate for the amount of hours required by each physician per year and the expected length of the contract in the RFP.

Q3. We note that the physicians are required for 25 hours per week; however Annex B Financial Proposal estimates the number of hours annually as 1040, which is 20 hours per week? Can you please clarify?

A3. The RFP states that the physicians will each be working up to 25 hours a week. Annex B Financial Proposal uses an estimate of the hours worked per week for financial evaluation purposes only. Please see the note on the bottom of page 45 which explains the number used.

Q4. We note that Annex B Financial Proposal requests an all-inclusive hourly rate. Is it expected that each physician would work 1040 hours, or is this the total for the two? Should the Respondent complete two bids sheets, one for each physician? Can you please clarify?

A4. Each physician is expected to be working a maximum of 25 hours per week. On average each physician will work approx. 20 hours/week depending on RCMP's operational requirements.

Q5. Will the work hours be distributed equitably between the two physicians, or would one be working more than the other? Or do physicians work opposite schedules, week on, week off? A more complete understanding of working hours will help us explain the position to physicians.

A5. Working hours will be established depending on operational requirements. It is anticipated that both physicians would work approximately the same number of hours. It is possible that both physicians would work at the same time or both be off at the same time.

Q6. Will the appointments for PHAs be scheduled consecutively, so that the physician does not have gaps in working hours?

A6. Not necessarily. It depends on the RCMP member's availability and operational priorities. As members can be called "on duty" at any time, it is sometimes difficult to manage schedules but efforts are made to maximize efficiency.



Q7. Can RCMP provide an estimate of scheduled assessments to be conducted by the physician? Will there be a minimum time allotted for each assessment, such that physician is not expected to conduct multiple assessments every hour.

A7. It depends on availability of our members. Normally assessments are scheduled hourly. The assessment includes the completion of the Medical Profile. If the health assessment itself takes the full hour, the physician is expected to complete all Medical Profiles at the end of the day.

Q8. Who is responsible for scheduling the RCMP members for assessment?

A8. There is an administrative support resource assigned for scheduling.

Q9. Can the RCMP please clarify your expectations regarding vacation and sick time? For example, can one of the resources take three weeks of vacation while the second resource fills in? Do you expect you will need two physicians present at all times? Will there be restrictions on time off?

A9. The expectation is that vacation time will be scheduled in advance to allow for the Manager to make alternate arrangements and it is also preferable that both physicians are not on vacation at the same time. Two week period twice per year is the expectation for time off, however, there is flexibility if scheduled ahead of time. If the physician is unable to report to work due to illness, the resource will not be paid and expected to call in every morning or before to ensure members do not travel to our location if their appointments need to be cancelled. These appointments will be re-scheduled at the member's convenience/next availability.

Q10. Time sheets. Are the timesheets provided by the Manager of Occupational Health Services or by the contractor? Are these signed by the Manager on a weekly basis, or other? Can the Respondent provide an invoice for time worked by the physicians, which the Manager signs?

A10. The physician is expected to provide a time sheet/invoice to be signed by the Manager on a monthly basis.

Q11. Is this service being currently provided by an external contractor? Is the RCMP able to advise us the name of current provider?

A11. Please see 201503275 – Amendment 1 that was issued on February 16, 2015.

Questions et réponses – serie 2

Q1. Est-ce que la GRC peut donner des précisions sur le délai prévu entre l'attribution du contrat et le début des services?

R1. Une fois l'évaluation des propositions réalisée, les ressources devront obtenir la cote de fiabilité approfondie de la GRC. Les ressources ne peuvent pas commencer à travailler avant d'obtenir une cote de sécurité de la GRC; actuellement, il faut en moyenne de trois à six mois pour l'obtenir.



Q2. Est-ce que la GRC peut fournir la limite des dépenses ou la valeur totale du contrat?

R2. Dans la demande de propositions (DP), la GRC a fourni une estimation du nombre d'heures de travail requis annuellement pour chaque médecin, ainsi que la durée prévue du contrat.

Q3. Nous avons remarqué que les médecins sont tenus de travailler jusqu'à 25 heures par semaine; toutefois, dans la proposition financière (annexe B), il est estimé que les médecins devront faire 1040 heures de travail annuellement, ce qui représente 20 heures par semaine. Est-ce que vous pouvez fournir des précisions?

R3. La DP indique que les médecins pourraient travailler jusqu'à 25 heures par semaine. La proposition financière à l'annexe B ne fait qu'estimer le nombre d'heures faites hebdomadairement, uniquement à des fins d'évaluation. Veuillez lire la note au bas de la page 45 qui explique le nombre utilisé.

Q4. Nous avons remarqué que la proposition financière à l'annexe B demande un taux horaire tout compris. Est-ce que chaque médecin travaillera 1040 heures annuellement, ou s'agit-il du total pour les deux médecins? Est-ce que le répondant doit remplir deux formulaires de propositions, soit un pour chaque médecin? Est-ce que vous pouvez fournir des précisions?

R4. On s'attend à ce que chaque médecin fasse un maximum de 25 heures par semaine. En moyenne, chaque médecin fera environ 20 heures par semaine, en fonction des exigences opérationnelles de la GRC.

Q5. Est-ce que les heures de travail seront réparties équitablement entre les deux médecins, ou est-ce qu'un médecin sera appelé à travailler plus que l'autre? Est-ce que les médecins auront des horaires opposés, par exemple une semaine de travail/une semaine d'arrêt? Une compréhension plus exhaustive des heures de travail nous permettrait de mieux expliquer le poste aux médecins.

R5. Les heures de travail seront établies en fonction des exigences opérationnelles. On s'attend à ce que les deux médecins travaillent environ le même nombre d'heures. Il est possible que les deux médecins travaillent en même temps, ou qu'ils aient congé en même temps.

Q6. Est-ce que les rendez-vous pour les EPS seront fixés les uns à la suite des autres, afin qu'il n'y ait pas de trou dans l'horaire de travail?

R6. Pas nécessairement. Tout dépend de la disponibilité et des priorités opérationnelles des membres de la GRC. Comme les membres peuvent être appelés à entrer en service à n'importe quel moment, il est parfois difficile de gérer les horaires, mais des efforts sont déployés pour optimiser l'efficacité.

Q7. Est-ce que la GRC peut fournir des précisions (estimation) sur les évaluations prévues que devront réaliser les médecins? Y aura-t-il une durée minimale allouée pour chaque évaluation, de façon à ce qu'un médecin ne soit pas tenu de réaliser de multiples évaluations par heure?

R7. Tout dépend de la disponibilité de nos membres. Habituellement, les rendez-vous pour les évaluations sont fixés aux heures. L'évaluation comprend l'établissement du profil médical. Si l'évaluation



de l'état de santé prend une heure au complet, on s'attend à ce que le médecin établisse tous les profils médicaux à la fin de la journée.

Q8. Qui est responsable d'établir l'horaire des évaluations des membres de la GRC?

R8. Un employé de soutien administratif est responsable de l'établissement de l'horaire.

Q9. Est-ce que la GRC peut préciser ses attentes quant aux vacances et aux congés de maladie? Par exemple, est-ce que l'une des ressources peut prendre trois semaines de vacances, pendant que l'autre ressource la remplace? Est-ce que vous vous attendez à ce que les deux médecins soient présents en tout temps? Est-ce qu'il y aura des restrictions quant aux congés?

R9. La GRC s'attend à ce que les vacances soient prévues à l'avance, afin que le gestionnaire puisse prendre d'autres dispositions. De plus, il est préférable que les deux médecins ne prennent pas des vacances en même temps. Les attentes relatives aux vacances sont de deux périodes de deux semaines par année; toutefois, l'horaire peut être souple, si les congés sont prévus à l'avance. Si le médecin ne peut se présenter au travail pour cause de maladie, il ne sera pas payé. De plus, en cas d'absence non prévue, il doit téléphoner le matin (ou avant) pour s'assurer que les membres ne se déplacent pas jusqu'au lieu du rendez-vous. Ces rendez-vous seront remis à un moment qui conviendra au membre/au prochain rendez-vous disponible.

Q10. Est-ce que les feuilles de temps sont fournies par le gestionnaire des Services de santé au travail ou par l'entrepreneur? Est-ce que les feuilles sont signées par le gestionnaire hebdomadairement, ou selon un autre horaire? Est-ce que le répondant peut fournir une facture pour les heures de travail faites par les médecins, que devra signer le gestionnaire?

R10. Le médecin doit fournir une feuille de temps ou une facture que doit signer le gestionnaire sur une base mensuelle.

Q11. Est-ce que les services sont actuellement fournis par un entrepreneur externe? Est-ce que la GRC peut donner le nom du fournisseur actuel?

R11. Veuillez consulter l'énoncé de modifications 1 (201503275) qui a été publié le 16 février 2015.